

Assurance-maladie

Faute de réformes, les assurés n'en finissent pas de passer à la caisse

Les années se suivent et se ressemblent. En 2027, les primes augmentent à nouveau: +5% en moyenne nationale, avec une hausse allant jusqu'à 6,6% dans le canton du Jura. Ces renchérissements incessants sont inacceptables. La classe moyenne souffre et une grande partie de la population voit son pouvoir d'achat se réduire d'année en année. Entre 2024 et 2025, ce dernier a reculé de 0,3% juste en raison des primes. La Fédération romande des consommateurs (FRC) plaide donc pour agir d'urgence. Avec près d'une centaine de modèles différents, faire le bon choix relève du casse-tête. La FRC guide les assurés dans la jungle des produits LAMal en leur offrant un comparateur de primes, des fiches produits et des conseils personnalisés.

Il existe bien un moyen rapide de soulager le porte-monnaie des assurés: leur rendre ce qui leur appartient! Le Contrôle fédéral des finances a récemment publié un rapport montrant que 656 millions de francs sur les 743 issus des rabais accordés par l'industrie pharmaceutique sur les prix des médicaments n'ont pas été rétrocédés à la population. Pourtant, la loi l'exige. La FRC estime qu'il s'agit là d'une mesure urgente et rétroactive, qui allégerait quelque peu le poids des primes 2027.

D'autres leviers d'action permettent des économies à moyen terme. À Berne, une proposition, acceptée déjà par le Conseil national, vise à limiter le revenu des dirigeants des caisses maladie. La FRC salue l'initiative mais la considère comme symbolique. D'autres objets en discussion au Parlement possèdent un plus grand potentiel d'économies. Notamment le fait d'autoriser l'importation parallèle des médicaments génériques. Les deux Chambres ayant accepté la motion, «on attend maintenant du Conseil fédéral qu'il prépare un projet de loi rapidement», souligne Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC.

Mais ces actions ne résolvent pas le problème sur le long terme. Notre association demeure attachée à l'idée d'indexer les primes en fonction de la capacité financière des assurés. Évidemment, il ne s'agit pas d'alourdir la facture de la classe moyenne. Un tel mécanisme doit être pensé de sorte qu'il soulage la majorité de la population, en répartissant l'effort plus équitablement. En outre, la FRC estime que la Confédération et les cantons doivent mener une véritable politique de santé, incluant la consommation, la prévention et la valorisation des soins de premier recours. Des moyens efficaces pour réduire la facture sur le long terme et améliorer la santé de la population.

En attendant des mesures fortes, la FRC poursuit son action sur le terrain. Face à la détresse d'une partie de la population, notre association guide les assurés dans le labyrinthe bien trop complexe des produits LAMal. Comme chaque année, en collaboration avec la RTS, elle met à disposition un comparateur de primes en ligne. Nos juristes ont également décortiqué les conditions générales d'assurance des modèles alternatifs des compagnies présentes en Suisse romande, lesquels sont présentés dans des «fiches produit». La FRC donne aussi des conseils gratuits par téléphone, y compris aux non-membres. Ce dispositif permet ainsi à de nombreuses personnes d'économiser plusieurs centaines de francs chaque année. «Le jour où ce service sera devenu superflu, c'est que les réformes soutenues par la FRC auront été pleinement mises en œuvre!» s'exclame Sophie Michaud Gigon.

Dossier: frc.ch/primes
Argumentaire FRC (août 2023).

Informations complémentaires:

Manon Renaud, juriste FRC Conseil, Tél. 021 331 00 90
Sevan Pearson, responsable Projets santé, Tél. 021 331 00 90
Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, Tél. 021 331 00 90